Emploi: politique des pays candidats, documents d'évaluation conjointe

2003/2105(INI) - 23/09/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Harald ETTL (PSE, A) sur les politiques de l'emploi dans les pays candidats, le Parlement européen a totalement entériné la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 9 juillet 2003). Pour l'essentiel, le Parlement demande la mise en place par les pays candidats, de stratégies pour l'emploi dans les régions en crise afin de prévenir tout nouveau processus d'émigration et de paupérisation de la société. Tout doit être fait pour lutter contre le chômage, et notamment celui des jeunes (qui atteint un taux de 20% dans ces pays) et pour mettre en place un environnement favorable au travail. C'est pourquoi, le Parlement suggère la conduite d'une politique ciblée d'implantation d'entreprises et la mise en place d'un instrument supplémentaire d'aide visant à prévenir le risque d'appauvrissement de la population dans le contexte de la restructuration industrielle. Des mesures doivent être prises pour garantir la transposition de l'acquis communautaire dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, même si cette législation peut avoir un coût très élevé pour les pays candidats. Le Parlement demande la mobilisation de fonds publics pour le financement d'investissements dans les ressources humaines (éducation, formation) et dans les activités de recherche et de développement. Il réclame en outre, la mise en oeuvre de mesures spécifiques pour assurer l'égalité de traitement des personnes handicapées. Enfin, une attention particulière devrait être accordée au sort des exploitations agricoles et à la situation des femmes, pour lesquelles une série de mesures spécifiques sont réclamées (accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi au même niveau que les hommes, prévision de mesures pour concilier vie professionnelle et vie familiale, lutte contre les discriminations).